

## **Conditions Générales de Vente**

### **GALA SHOP ! AWARDS 2025**

### **12 juin 2025, Pavillon d'Armenonville Paris**

**1.** Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute inscription au Gala SHOP! Awards 2025 (ci-après désigné « **le Gala** ») organisé par la société **Infopro Digital Trade Shows (ci-après désigné par « l'Organisateur »)** – RCS Créteil 440 290 070– 20 rue des Aqueducs-94250 Gentilly pour le compte de **l'association SHOP! France**. Le Gala se déroulera le 12 juin 2025 au Pavillon d'Armenonville à Paris et aux prestations associées.

**L'inscription** confère à l'inscrit la qualité de « Client » et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du Client.

Les présentes conditions générales pourront être modifiées à tout moment à l'initiative de l'Organisateur. Toute modification des présentes conditions générales ainsi que des documents auxquels il est fait référence sera communiquée au Client après cette modification.

#### **2. Le Gala comprend :**

- 17h30 - Accueil des participants
- 18h00 - Cérémonie de remise des prix
- 19h30 - Cocktail
- 20h30 – Dîner

**3.** Les prix unitaires, par table de 10 convives ainsi que le prix unitaire des Trophées supplémentaires pour les lauréats ainsi que toutes les conditions particulières sont indiqués sur <https://shop-awards.fr/le-gala-2025/> (ci-après le Site).

L'achat d'un repas ou d'une table complète donne accès à l'intégralité du Gala tel que décrit au point 2 ci-avant.

Lorsque le nombre maximal d'inscriptions est atteint (en fonction de la jauge du lieu), une mention est portée sur la présentation du Gala sur le Site.

Le plan des tables et le placement des convives individuels est du seul ressort de l'Organisateur.

#### **4 Le Gala n'est ouvert qu'aux professionnels, les inscrits doivent impérativement indiquer une raison sociale.**

Lorsque le **Client** est une personne physique intervenant au nom et pour le compte d'une personne morale, elle garantit être habilitée à engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient, personne morale qui sera en conséquence liée par les présentes Conditions Générales de vente. Dans cette hypothèse, le terme « Client » s'appliquera tant à la personne physique qu'à la personne morale, les deux étant engagées solidairement.

## 4 MODALITES D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

### 4.1 Processus d'inscription :

a) **Le Client s'inscrit en ligne uniquement** à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur <https://shop-awards.fr/le-gala-2025/> :

- **en sélectionnant les prestations désirées** (repas à l'unité, table de 10 personnes, menu Végétarien/non Végétarien, trophées supplémentaires pour les lauréats).

**A noter que :**

- sauf en cas de réservation d'une table complète, l'Organisateur sera seul décisionnaire du placement des convives et des plans de tables,
- seuls les lauréats d'un Trophée pourront commander des Trophées supplémentaires à celui qui leur sera remis au cours de la cérémonie de remise de prix.

- **en complétant le formulaire d'inscription de toutes les informations demandées.**

Les coordonnées de chaque convive devront être fournies après finalisation de l'inscription et du paiement.

Le Client s'engage à communiquer des informations exactes et exhaustives.

b) En cliquant sur le bouton « Envoyer » à l'issue du processus d'inscription et après avoir vérifié le contenu de sa commande, **le Client confirme son inscription au Gala, déclare accepter pleinement et sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Générales et procède au paiement de sa commande par Carte Bancaire uniquement.**

c) L'Organisateur transmet alors au Client, à l'adresse email qu'il a communiqué, un récapitulatif de sa commande valant confirmation d'inscription et sa facture.

6. En fonction de sa commande le Client recevra un lien lui permettant d'inscrire ses convives (nom, prénom, société, email professionnel).

**Les inscriptions sont nominatives** et seront vérifiées à l'accueil du Gala.

Le Client peut remplacer un convive par un autre ou modifier son choix de menu Végétarien/non Végétarien en adressant une demande par email à l'adresse [shop.awards@infopro-digital.com](mailto:shop.awards@infopro-digital.com) au plus tard le 23 mai 2025. Passé ce délai aucune modification de menu ne sera acceptée.

**Le fait pour un Client ou un convive du Client de ne pas assister au Gala ne donnera droit à aucun remboursement non plus que le fait de n'assister qu'à une partie du Gala.**

## 7. Conditions Financières

7.1 Le montant de l'inscription au Gala est indiqué sur le Site. Les montants indiqués s'entendent toutes taxes comprises. Le prix devra être réglé en totalité à l'inscription.

L'Organisateur se réserve la possibilité de refuser l'accès au Gala en cas de non-paiement intégral au jour du Gala.

### 7.2 Modalités de règlement

Le Client peut effectuer le règlement de son inscription par les moyens et selon les conditions suivant(e)s:

- **Pour un montant jusqu'à 2500 (deux mille cinq cents) € HT, paiement uniquement par carte bancaire, CB ou VISA** en saisissant les coordonnées et la date d'expiration de sa carte bancaire.

-

Les données sont cryptées lors de leur transmission selon le protocole SSL (Secure Socket Layer) qui garantit la circulation en toute sécurité de ces informations.

- **Pour un montant supérieur à 2501 (deux mille cinq cent un) € HT, paiement au choix :**
  - **par virement bancaire** à l'ordre de l'Organisateur dont les coordonnées bancaires figurent sur le formulaire d'inscription. Le virement devra être accompagné des références de commande telles qu'indiquées sur le Site
  - **par carte bancaire, CB ou VISA** en saisissant les coordonnées et la date d'expiration de sa carte bancaire. Les données sont cryptées lors de leur transmission selon le protocole SSL (Secure Socket Layer) qui garantit la circulation en toute sécurité de ces informations.

**Le paiement de l'inscription doit être réglé en totalité en une fois qu'il soit effectué par virement ou par carte bancaire.**

Une fois le paiement en ligne ou le virement effectif et validé par la banque, le Client recevra une confirmation par mail avec toutes les données enregistrées concernant sa commande ainsi qu'une facture.

**Tout incident, retard de paiement ou toute somme restant due au titre d'une édition précédente du Gala entraîne de plein droit l'interdiction de participer à tout autre Évènement sans mise en demeure préalable de l'Organisateur et jusqu'à parfait paiement.**

## **8. Annulation - Report du Gala**

8.1 L'Organisateur peut être amené à annuler le Gala pour cause de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil. Seront également considéré comme un cas de force majeure les mesures restrictives et sanctions mises en œuvre par les Nations-Unies, l'Union Européenne et ses états membres, les États-Unis, le Royaume-Uni et, le cas échéant, toute juridiction dans laquelle les prestations doivent se dérouler, à quelque moment que surviennent ces mesures.

Dans un tel cas, la participation du Client sera reportée à la prochaine édition du Gala qui devra se dérouler dans un délai de 12 mois.

Dans le cas où le report serait impossible, l'Organisateur remboursera au Client l'intégralité des sommes déjà versées. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette annulation à quelque titre que ce soit.

8.2. Dans le cas où l'Organisateur serait amené à annuler la participation d'un Client au motif que ce dernier est ressortissant d'un état, membre d'une organisation ou visé directement ou indirectement par des mesures restrictives et sanctions mises en œuvre par les Nations-Unies, l'Union Européenne et ses états membres, les États-Unis, le Royaume-Uni et, le cas échéant, toute juridiction dans laquelle la formation doit se dérouler, à quelque moment que survienne cette annulation, l'Organisateur remboursera audit Client l'intégralité des sommes déjà versées. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette annulation à quelque titre que ce soit.

## 9. Propriété Intellectuelle

Les marques, dénominations, graphismes... figurant sur le Site sont la propriété de l'Organisateur et/ou de l'Association SHOP! France. Toute reproduction totale ou partielle de ces éléments sans l'autorisation expresse préalable de l'Organisateur est strictement prohibée.

**Les documents et supports de présentation remis au Client à l'occasion du Gala sont la seule propriété de l'Organisateur et/ou de l'Association SHOP! France. Ils sont destinés à l'usage personnel du Client et pour ses besoins propres exclusivement. Leur remise lors du Gala n'emporte aucun droit de reproduction ou de diffusion auprès de tiers, notamment via un intranet ou un site internet.**

## 10. Données Personnelles

Les informations à caractère personnel recueillies par l'Organisateur dans le cadre de l'inscription du Client au Gala font l'objet de traitements informatiques conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à l'Organisateur afin de traiter l'inscription et la participation du Client au Gala et sont enregistrées dans le fichier des Clients de l'Organisateur.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur, l'association SHOP! ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser pour son compte ou celui de ses Clients afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Tous les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à [cnilevenements@infopro-digital.com](mailto:cnilevenements@infopro-digital.com).

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

La Charte Données Personnelles de l'Association SHOP! est accessible à l'adresse suivante <https://www.shop-le-salon.fr/mentions-legales-et-cgu/>

## 11. PROBITE ET TRANSPARENCE

Chacune des Parties déclare mener ses activités avec honnêteté, intégrité, fiabilité et responsabilité et entend que toute personne physique ou morale en relation avec elle adhère aux mêmes valeurs.

En conséquence, chacune des Parties ainsi que tout tiers agissant pour son compte s'engage, dans le cadre du Contrat à se conformer strictement aux lois et règlements en vigueur ayant pour objet la lutte contre la corruption.

En particulier chacune d'elles s'engage dans le cadre du Contrat à ne pas, directement ou indirectement, proposer, accorder, solliciter ou recevoir d'un tiers un avantage indu en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte relevant de ses fonctions dans le cadre de l'exécution du Contrat, ni abuser de son influence réelle ou supposée sur un tiers afin d'obtenir de ce tiers un avantage en faveur de l'autre Partie.

Chacune des Parties s'engage également à fournir à l'autre toute assistance qui lui serait éventuellement nécessaire pour répondre à une demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

Chacune des Parties déclare et garantit également à l'autre Partie qu'aucune somme (y compris, des honoraires, commissions ou tout autre avantage pécuniaire indu) ou aucun objet de valeur (y compris, mais sans limitations, des cadeaux, voyages, repas ou divertissements inappropriés) n'a été ou ne sera remis, directement ou indirectement, à un employé, directeur ou mandataire social de l'autre Partie dans le but d'obtenir la signature du présent Contrat, d'un Bon de Commande et/ou de faciliter son exécution ou son renouvellement.

En outre, Chacune des Parties ainsi que tout tiers agissant pour son compte s'engage à se conformer aux lois et règlements applicables en matière de sanctions commerciales, en ce compris les mesures restrictives et sanctions mises en œuvre par les Nations-Unies, l'Union Européenne et ses états

membres, les États-Unis, le Royaume-Uni et, le cas échéant, toute juridiction dans laquelle le présent Contrat doit s'exécuter (ensemble ci-après « Sanctions économiques »).

Chacune des Parties déclare à cet égard que ni elle, ni les tiers agissant pour son compte i) ne font l'objet de Sanctions économiques ii) ne sont détenus ou contrôlés, directement ou indirectement, par une entité ou une personne faisant l'objet des Sanctions économiques et iii) ne sont immatriculés, localisés ou résidents d'un pays ou territoire faisant l'objet de Sanctions économiques.

Tout manquement de la part d'une des Parties aux stipulations du présent article sera réputé constituer un manquement substantiel justifiant la résiliation du présent Contrat de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préavis, sans préjudice de l'indemnisation par la Partie fautive du dommage causé à l'autre Partie du fait de ce manquement.

Cette résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement et la résiliation ; elle prendra effet à la 1<sup>ère</sup> présentation de ladite lettre. Chacune des Parties s'engage à informer l'autre Partie dans les meilleurs délais à compter de la date de signature des présentes de tout événement qui viendrait contredire les déclarations et garanties définies au présent article.

## **12 Divers**

Le programme de l'Événement est conçu par l'Organisateur et/ou avec l'Association SHOP! France avec le plus grand soin et la plus grande exactitude possible. Cependant, l'Organisateur se réserve le droit d'en modifier le programme, le lieu, la date ainsi que la durée si les circonstances l'y obligent, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait.

L'Organisateur informera le Client dans les plus brefs délais en cas de modification et fera ses meilleurs efforts pour proposer l'Événement dans les conditions les plus proches de celles initialement prévues. Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des présentes Conditions Générales serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur.

## **123 LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Les présentes Conditions Générales et les inscriptions sont soumises à la loi française.

**Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec A.R. dans les 12 mois suivant l'Évènement concerné.**

**EN CAS DE CONTESTATION ENTRE PROFESSIONNELS RELATIVE A LA FORMATION, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA CESSATION DU PRESENT CONTRAT, LES TRIBUNAUX DE NANTERRE SERONT SEULS COMPETENTS.**

**LA PRESENTE CLAUSE SERA SEULE APPLICABLE, MEME EN CAS DE REFERE OU DE PROCEDURE PAR REQUETE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.**

Dans les litiges avec les Clients qualifiés de consommateur au sens du Code de la Consommation, les règles de droit commun sont applicables.